Réf. Farde e-Assemblées : 2721692

N° OJ : 124

Projet d'Arrêté - Conseil du 29/06/2026

Objet : Sports.- Subsides spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 123.590,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations ;

Vu les crédits prévus aux articles 76410 /33202 et 76410 /33101 du budget ordinaire 2026;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 123.590,00 EUR aux associations suivantes et réparti comme suit :

* à l'article 76410 /33202 du budget ordinaire 2026 :
1) 3.800,00 EUR à l'asbl A.M.A. Jeunesse Gym pour l'organisation de l'handisport handicap inclusion ;
2) 3.000,00 EUR à l'asbl Association Vovinam Viet Vo Dao Belge pour l'organisation de la Coupe de Belgique de Vovinam VIET VO DAO ;
3) 4.000,00 EUR à l'asbl Royal Sport Nautique de Bruxelles pour l'organisation du 101ème + 102ème édition de l'handicap d' hiver d'aviron de Bruxelles ;
4) 1.000,00 EUR à l'asbl Sunday's Club pour l'organisation du Gala du Royal Sunday's Club ;
5) 15.000,00 EUR à l'asbl Taekwondo Mudukwan - Pole Brussels pour l'organisation du Indoor Brussels 2026 ;
6) 2.500,00 EUR à l'asbl Association sportive et culturelle: Zone Libre pour l'évènement : We Care 2026 ;
7) 2.500,00 EUR à l'asbl Bucs Bears Promotion pour l'organisation du Fun Cross de la Ville de Bruxelles ;
8) 25.000,00 EUR à l'asbl WORLD PADEL TOURNAMENTS BELGIUM pour l'organisation du Brussels Premier Padel P2 ;
9) 5.000,00 EUR à l'asbl Les 24 heures vélo du Bois de la Cambre pour l'organisation des 24 heures vélo du Bois de la Cambre 2026 ;
10) 5.000,00 EUR à l'asbl Verenigde Opwijkse Wielerclub pour l'organisation des courses cyclistes Bruxelles-Opwijk ;
11) 2.000,00 EUR à l'asbl Papy Booom pour la 10ème édition des Olympiades Inter-Home ;
12) 1.250,00 EUR à l'asbl Les Lendemains de la Veille pour les Relais Givrés 2026 ;
13) 8.400,00 EUR à l'asbl Prosport Bruxelles - Brussel pour l'organisation du Summer Zen Sessions ;
14) 2.000,00 EUR à l'asbl Société Royale Union Nautique de Bruxelles pour l'organisation des Régates du Port de Bruxelles 2026 ;
15) 2.500,00 EUR à l'asbl Brussel Aquatic Synchro Swimming pour l'organisation du Gala annuel de natation artistique ;

16) 2.500,00 EUR à l'asbl EGALITY SPORT & CULTUURL pour la fête de fin d'année + Promotion du sport sur les installations de la Ville de Bruxelles ;
17) 3.000,00 EUR à la fondation d'utilité publique Fondation KickCancer pour l'évènement Run to Kick ;
18) 5.000,00 EUR à l'asbl Club pour tous pour l'organisation des championnats de Belgique de Boxe Anglaise – plus de 10 combats – Ligue Francophone de boxe ;
19) 5.000,00 EUR à l'asbl Club pour tous pour l'initiation à la boxe anglaise – en plein air – De Brouckère ;
20) 10.000,00 EUR à l'asbl Box Y'r Talent pour l'organisation du Gala de boxe 2026 ;
21) 10.000,00 EUR à l'asbl Valon Team pour l'événement : Atomic Fighting Championship (AFC) ;
22) 2.140,00 EUR à l'asbl REALBE SPORTS pour l'événement : Play Offs Belgian Bright Football League ;

* à l'article 76410 /33101 du budget ordinaire 2026 :
23) 3.000,00 EUR à la s.a Sportizon pour l'évènement 3x3 Masters .

Annexes :